

## L'État et la culture des immigrés, 1974-1984

Angéline Escafré-Dublet

Le plus souvent ignoré de la politique d'immigration française, qui s'est essentiellement constituée autour d'impératifs économiques, l'aspect culturel des phénomènes liés aux migrations a néanmoins fait l'objet de mesures spécifiques. Au tournant des années 1980, il est possible de voir émerger une politique culturelle d'intégration. Retracer la genèse de cette politique donne des éléments d'analyse pour comprendre l'apparition d'un modèle français d'intégration et permet de mieux connaître les institutions qui portent aujourd'hui le projet de Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

La recherche en histoire des politiques d'immigration se concentre sur la maîtrise des flux d'immigration, l'histoire de la nationalité et l'action sociale<sup>1</sup>. Elle ne fait pas apparaître l'émergence d'une politique culturelle d'intégration. Or, celle-ci existe comme le montrent les archives et les témoignages d'acteurs institutionnels. La consultation des papiers du secrétariat d'État chargé des immigrés déposés par Patrick Weil à la Fondation nationale des sciences politiques, a permis de distinguer l'aspect proprement culturel qui a été donné à la politique sociale de l'immigration de 1981 à 1986. Elle a été complétée par des archives du ministère de la Culture pour déceler le début d'une prise en compte des besoins culturels spécifiques des immigrés<sup>2</sup>.

À la croisée du social et du culturel, la genèse d'une prise en compte culturelle des populations immigrées se situe au sein d'institutions spécifiques : le Fonds d'intervention culturelle du ministère de la Culture et le Fonds d'action sociale pour les immigrés qui subventionne des associations dont certaines ont un projet culturel. Ce dernier préside à la création en 1983 de l'Agence du développement des relations interculturelles (ADRI).

Du côté du ministère de la Culture, le peu d'intérêt porté de prime abord à la spécificité culturelle des immigrés est lié au caractère anthropologique de ce que le gouvernement entend jusque-là par « culture des immigrés ». Il s'agit en effet de faire référence à la provenance de ces populations, à la culture de leur pays d'origine, c'est-à-dire leur langue, leurs manières de vivre ; ce qui ne correspond pas au sens artistique du mandat du ministère de la Culture. Cependant, l'histoire du ministère est aussi liée au projet de démocratisation culturelle et à l'idée que l'action culturelle peut remplir une fonction dans le développement social des individus. C'est par ce biais *social* que l'intérêt du ministère de la Culture se porte progressivement sur les questions d'intégration culturelle des immigrés.

---

<sup>1</sup> Cf. Vincent Viet, *La France immigrée : construction d'une politique*, Paris, Fayard, 1998 ; Patrick Weil, *La France et ses étrangers*, Paris, Armand Colin, 1991 ; Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique*. Paris, Presse de la FNSP, 1988 ; Alexis Spire, *Etrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005 ; Amelia Lyons, *Invisible Immigrants : Algerian families and the French Welfare State in the era of decolonization (1947-1974)*, PhD : History, University of California – Irvine, 2004.

<sup>2</sup> Archives de la Direction du développement culturel et du Fonds d'intervention culturelle du ministère de la Culture conservées au Centre d'archives contemporaines de Fontainebleau ; rapports conservés au centre de documentation de la Délégation au développement et aux affaires internationales du ministère de la Culture.

L'apparition d'un volet culturel dans la politique d'immigration française précède l'émergence, à la fin des années 1980, de la notion de modèle français d'intégration<sup>3</sup>. Nous démontrerons, que la réflexion engagée sur la question culturelle posée par l'immigration contribue à la conceptualisation d'une philosophie de référence jusqu'à ce que le Haut Conseil à l'Intégration fixe la définition de la politique d'intégration française<sup>4</sup>. Bien que s'appuyant sur des principes républicains, le modèle d'intégration français est aussi le produit des années de formulation de politiques d'immigration et de réflexion sur la culture des immigrés.

Notons bien que le processus d'intégration en tant que tel est aussi ancien que les mouvements de populations. Son émergence comme catégorie d'intervention de l'État naît de l'intérêt qu'y portent les sociétés et de la « hâte » des politiques à vouloir l'accélérer dans un contexte particulier. « Il faut que le regard porté sur l'immigration vienne à changer sous la pression de plusieurs phénomènes concomitants, pour qu'on montre quelque hâte à l'intégration dont on ne se souciait pas ou fort peu auparavant<sup>5</sup>. » Ce n'est donc pas tellement parce que les étrangers s'intègrent plus difficilement dans la société française que la question arrive sur l'agenda des politiques dans les années 1970, mais parce qu'ils ne s'intègrent jamais aussi vite qu'on le souhaiterait.

Remarquons un particularisme français à inclure dans les politiques d'immigration la question des relations des immigrés avec le reste de la société (c'est-à-dire sur un plan social, économique, culturel et politique). Comme le précise Alec G. Hargreaves : « L'utilisation du mot immigration désigne ce qui relève à bien des égards de processus postérieurs à la migration<sup>6</sup>. » Dans le contexte anglo-saxon, ces questions relèvent des « relations ethniques » (*ethnic relations*). Traiter de l'intégration dans le contexte français, c'est donc interroger la spécificité du modèle français où l'utilisation du vocable intégration est censée rappeler le processus toujours actif qui engage l'individu dans son rapport à la société.

Il est possible de retracer la genèse d'un volet culturel de la politique d'immigration dans le contexte de lutte pour la défense des droits des immigrés dans les années 1970. En 1981, le changement de contexte politique permet de poser les jalons d'une politique culturelle d'intégration jusqu'à la formulation du modèle français d'intégration.

## **La genèse d'une question culturelle de l'immigration, 1974-1981**

Dès la fin des années 1960, l'opinion publique s'émeut des conditions de vie des immigrés qui habitent dans des bidonvilles aux portes de Paris. La situation du logement immigré a fait l'objet de politiques spécifiques, la loi Debré censée lancer le chantier de résorption des bidonvilles est ainsi promulguée en 1964, mais les problèmes sont loin d'être résolus. Un mouvement de défense des travailleurs immigrés se développe dans ces années de première prise de conscience des conditions de vie difficile des immigrés.

En 1974, le gouvernement décide de suspendre l'immigration des travailleurs et des familles<sup>7</sup>. Or, le nouveau président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, a mené sa

<sup>3</sup> Dominique Schnapper, *La France de l'intégration : sociologie de la France en 1990*, Paris, Gallimard, 1991.

<sup>4</sup> Création du Haut Conseil à l'Intégration en 1989. Définition de la politique d'intégration dans le rapport intitulé : « Pour un modèle français d'intégration », Paris, La Documentation française, 1991.

<sup>5</sup> Abdelmalek Sayad, *La Double absence*, Paris, Seuil, 1999, p. 313.

<sup>6</sup> Alec G. Hargreaves, *Immigration, Race and Ethnicity in contemporary France*, London/New York, Routledge, 1995 : "The use of the word immigration [encompasses] what are in many respects post-migratory processes." p. 15.

<sup>7</sup> Le regroupement familial est à nouveau autorisé à partir de 1975.

campagne en montrant une ouverture aux questions sociales et le nouveau gouvernement se veut celui d'une « ère nouvelle ». Le secrétaire d'État aux Travailleurs immigrés, Paul Dijoud, formule une « nouvelle politique d'immigration » qui comporte une restriction des flux et, en contrepartie, une amélioration des conditions de vie des immigrés déjà présents<sup>8</sup>. Un volet culturel prend forme à ce moment, qui vise, à terme, à encourager le retour des immigrés dans leur pays d'origine.

### ***La contestation culturelle***

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'État s'en est remis aux associations pour la gestion sociale des immigrés. Le Fonds d'action sociale a été créé en 1958 pour les financer et orienter leur action<sup>9</sup>. A partir de la fin des années 1960, des groupes de tendance gauchiste et marxiste apparaissent aux côtés des associations d'aide aux immigrés à vocation catholique et humaniste.

La contestation politique des mouvements sociaux des années 1970 traverse ces associations, et d'une approche paternaliste héritée de l'époque coloniale, s'opère une transition vers la promotion et l'autonomisation des immigrés. En 1971, le rapport d'activité de la Fédération des associations de soutien des travailleurs immigrés appelle à « l'approfondissement de la connaissance de [la propre culture des immigrés] et de leur pays en vue du retour au pays<sup>10</sup> ». Ce même rapport propose aussi l'idée d'une émission de télévision dans le but « d'intéresser les immigrés et de faire connaître à la population française des cultures ignorées ». La valorisation de la culture des immigrés intervient ici de manière réactive et s'oppose au modèle assimilationniste de la période coloniale.

Dans le contexte des revendications sociales des années 1970, les mouvements de défense des immigrés mettent la question culturelle au cœur de leur discours et utilisent le théâtre comme support à leurs revendications. En janvier et février 1972 sont promulguées les circulaires Marcellin et Fontanet qui subordonnent la délivrance d'une carte de séjour à l'obtention d'un contrat de travail et d'un « logement décent ». Mettant fin aux procédures de régularisation, elles constituent l'amorce, par les pouvoirs publics, des premiers contrôles du flux migratoire et provoquent les premières mobilisations de « sans-papiers<sup>11</sup> ». Autour de différentes manifestations et grèves de la faim, un théâtre immigré de la contestation se crée. Plusieurs troupes voient le jour qui se produisent dans les salles syndicales ou dans des cafés fréquentés par les immigrés<sup>12</sup>. En 1975, le premier Festival de théâtre populaire des travailleurs immigrés est réuni à Suresnes grâce au soutien de la Cimade et du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD). Pendant le mois de juillet, tous les week-end, s'y produisent la trentaine de troupes qui ont éclos depuis trois ans. Autour de la défense des droits des travailleurs, les manifestations théâtrales sont l'occasion de critiquer l'exploitation des travailleurs immigrés comme de revendiquer une expression culturelle immigrée<sup>13</sup>.

Cependant le débat est complexe ; le réflexe est rapide de vouloir rétablir l'injustice du passé en aidant les immigrés à voir leur culture avec dignité. Le gouvernement se saisit de

<sup>8</sup> Secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés, *La Nouvelle politique d'immigration*, 1977.

<sup>9</sup> Créé en 1958 pour les travailleurs musulmans d'Algérie en métropole, les prérogatives du FAS s'étendent à tous les travailleurs immigrés en 1964. Établissement public, le FAS est rattaché au ministère du Travail puis des Affaires sociales. Il est financé par une subvention gouvernementale et par un prélèvement sur les allocations familiales des travailleurs dont les enfants sont restés dans le pays d'origine.

<sup>10</sup> CAC 1986 0399, art 23 : compte rendu du 3<sup>ème</sup> congrès de la FASTI à Paris, les 8 et 9 mai 1971.

<sup>11</sup> Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de la FNISP, 1998, p. 180-187.

<sup>12</sup> Frédéric Maatouk, *Le théâtre des travailleurs immigrés en France*, thèse de sociologie (dir. : Jean Duvignaud), université François Rabelais – Tours, 1979.

<sup>13</sup> Manuel Vaz, *Expressions culturelles immigrées : 1<sup>er</sup> Festival de théâtre populaire des travailleurs immigrés. Suresnes, juin 1975*, Lisbonne, Silvas, coopérative de travailleurs graphiques, 1985.

cette revendication culturelle pour l'orienter vers la préparation du retour au pays des travailleurs immigrés.

### ***Préserver la culture du pays d'origine dans la perspective du retour au pays***

Le volet culturel de la politique d'immigration se concrétise par la création d'un Office pour la promotion culturelle des immigrés, chargé de la production de l'émission de télévision *Mosaïque*. En négociation avec les gouvernements des pays d'origine, la politique de valorisation des cultures immigrées met l'accent sur le divertissement et se tient à distance de la revendication culturelle des mouvements immigrés. Elle se tourne vers l'utilisation d'un média de masse : la télévision.

Lors de sa réunion du 21 mai 1975, le Conseil des ministres du gouvernement de Jacques Chirac approuve le principe de créer un office chargé de l'action culturelle en faveur des immigrés. L'Office national de promotion culturelle des immigrés (ONPCI) est inauguré le 17 février 1976 en présence des « onze ambassadeurs de pays d'émigration<sup>14</sup> ». Le communiqué de presse qui annonce sa création indique que seront « valorisées la culture d'origine et la culture immigrée, et que l'information sera intégrée avec humour en dépassant les problèmes par la gaieté et la dédramatisation<sup>15</sup>. » L'organisme se pose comme pacificateur des conflits à travers le divertissement. Présidé par Stéphane Hessel, il fonctionne un peu plus d'une année avant d'être fusionné en 1977 avec un autre établissement spécialisé dans l'information aux immigrés et devenir l'ICEI (Information, culture et immigration). A partir de 1977, hormis l'organisation de Semaines du dialogue, l'ICEI est surtout chargé de la production de l'émission de télévision *Mosaïque*.

*Mosaïque* est une émission de variété, diffusée le dimanche matin à dix heures sur FR3<sup>16</sup> et animée par un ou plusieurs présentateurs. Les sujets filmés alternent avec des séquences musicales. Jean-Michel Dhermay est le principal animateur de l'émission. Tandis qu'il introduit les invités et annonce les reportages, il est secondé par d'autres présentateurs qui dialoguent avec lui en français puis traduisent ses propos en langue d'origine. Les reportages portent sur les pays d'origine et la vie des communautés en France - les foyers, les associations, les problèmes scolaires, et l'information sur les droits des immigrés. Chaque émission met l'accent sur un ou plusieurs de ces pays ; dans l'ensemble, l'équipe s'efforce de trouver un équilibre entre les différentes émissions diffusées dans l'année.

À travers ces émissions, les populations immigrées sont invitées à considérer leur univers culturel en lien avec leur pays. Beaucoup d'immigrés pensaient alors y rentrer. L'ambiguïté est bien là : d'un côté, *Mosaïque* comble un énorme vide en termes de besoin culturel, comme en témoigne le nombre important de ses téléspectateurs dès le début : 4,5 millions<sup>17</sup> ; d'un autre côté, l'émission sert une politique d'immigration qui vise au retour de ces populations dans leur pays. L'émission est utilisée comme canal pour expliquer, voire mettre en valeur, les politiques d'immigration mises en place par le gouvernement<sup>18</sup>. Certaines émissions sont réalisées dans les pays d'origine et la collaboration pose parfois problème. La co-production engage les Etats à collaborer avec l'équipe française pour réaliser une émission

<sup>14</sup> Il s'agit de représentants des ambassades suivantes : Algérie, Espagne, Italie, Mali, Maroc, Mauritanie, Portugal, Tunisie, Turquie, Sénégal, Yougoslavie. CAC 1979 0368, art. 4 : Rapport d'activité du 16 avril 1976.

<sup>15</sup> Communiqué du 20 décembre 1976.

<sup>16</sup> Sur l'émission *Mosaïque*, cf. Catherine Humblot, « Les émissions spécifiques : de *Mosaïque* à *Rencontres* », *Migrations Société*, vol. 1, n°4, août 1989.

<sup>17</sup> Sondage réalisé par la télévision elle-même en mai juin 1977, dans Catherine Humblot, *ibid.*

<sup>18</sup> Dans une intervention de Lionel Stoleru à l'émission, le secrétaire d'Etat justifiait la loi Barre-Bonnet qui permettait de faciliter l'exclusion des étrangers en séjour irrégulier (*Le Monde*, 27 novembre 1980).

à destination de la communauté expatriée. Les équipes de télévision locales saisissent parfois l'occasion pour diffuser de véritables messages de propagande suscitant les protestations des téléspectateurs<sup>19</sup>.

*Mosaïque* s'appuie sur une relation supposée invariable des immigrés à leur culture. Les programmes contribuent à entretenir un souvenir nostalgique du pays de naissance. Or, les études montraient déjà, à l'époque, que la relation de l'immigré avec son pays natal est loin d'être immuable. Le sociologue Abdelmalek Sayad écrivait en 1977, dans la revue *Actes de la recherche en sciences sociales* : « Retournant dans sa famille, l'immigré retourne en vacancier dans un monde qui lui apparaît de plus en plus étranger. S'il accepte de prendre part aux manifestations communautaires ou de la société traditionnelle c'est souvent par pure ostentation avec une 'hyper correction'<sup>20</sup>. » Il indiquait une manière différente de considérer la relation des immigrés à leur culture d'origine. *Mosaïque* divise ainsi les opinions entre ceux qui trouvent l'émission nécessaire pour toutes les communautés immigrées, et ceux qui décrivent un « divertissement sans politique<sup>21</sup> ».

A travers la production de *Mosaïque* et la création d'un organisme pour assurer la promotion culturelle des immigrés, l'Etat réserve un traitement spécifique à la culture des immigrés. Celui-ci s'avère contraire au principe d'égalité républicaine mais le modèle d'intégration français n'est pas encore tout à fait défini en tant que tel. La logique qui guide la politique de promotion culturelle des immigrés reste en outre largement empreinte d'un pragmatisme économique : la limitation du nombre d'immigrés vivant sur le sol français.

## **L'invention d'une « politique culturelle d'intégration », 1981-1984**

Le programme électoral du parti socialiste comprend des mesures qui visent à donner plus de représentation aux immigrés dans la société française. Au moment où le nouveau gouvernement entre en fonction, le projet d'accorder le droit de vote est jugé trop audacieux et remis à plus tard, pour être abandonné par la suite. En revanche, le droit d'association est accordé aux étrangers par la loi d'octobre 1981. Par un effet d'entraînement, de multiples associations sont créées dont beaucoup dans le domaine culturel (radios libres, associations culturelles).

Au sein de l'administration de l'immigration, les méthodes de travail et le personnel évoluent. Les associations de défense des droits des travailleurs immigrés saisissent l'opportunité du changement politique pour développer des liens de collaboration avec l'administration en charge de l'immigration.

### ***Le parti socialiste, une autre manière de penser la culture des immigrés ?***

Dans un premier temps, le contexte d'appréhension des immigrés est certes différent : autonomisation des populations immigrées avec l'octroi du droit d'association aux étrangers ; et adoption d'une « approche globale » des populations issues de l'immigration avec la

<sup>19</sup> En 1982, une note du producteur de *Mosaïque* s'indigne d'« une émission turque où les responsables ont glissé 10 minutes de propagande pure et simple qui ont indigné les immigrés turcs. » Note de D. Delbez au cabinet du secrétariat d'Etat chargé des immigrés, juillet 1982. Centre d'histoire de Sciences Po - Archives d'histoire contemporaine (CHSP-AHC), Fonds Patrick Weil WE 49.

<sup>20</sup> Abdelmalek Sayad, « Les trois âges de l'immigration algérienne », dans *Actes de la recherche en science sociale*, n°15, juin 1977.

<sup>21</sup> Catherine Humblot, « Divertissement sans politique », *Le Monde*, 12-13 mars 1978.

suppression d'un secrétariat d'Etat aux *travailleurs immigrés*, rattaché au ministère du Travail, remplacé par un secrétariat d'Etat *chargé des immigrés*, rattaché au ministère des Affaires sociales. Cependant, certaines stratégies ne sont pas nouvelles et présentent des constantes avec les politiques antérieures. Le gouvernement annonce une politique d'immigration en deux temps : d'une part, l'arrêt de l'immigration et d'autre part, l'insertion des populations immigrées installées, qui n'est pas sans rappeler les « trois volets » de Lionel Stoleru en 1980 : « arrêt de l'immigration, aide au retour et une meilleure place faite aux étrangers vivants en France<sup>22</sup> ». En matière de vie culturelle des immigrés, l'argumentaire de la campagne présidentielle annonce bien une vision nouvelle avec le « droit à la différence et à l'identité culturelle<sup>23</sup> », mais le descriptif des actions à mener reste sommaire puisqu'il s'agit de l'enseignement des langues d'origine et l'organisation de festivals de travailleurs immigrés, ce qui existait déjà. En réalité, tout reste à faire.

Le parti socialiste mise sur une meilleure connaissance des cultures entre elles pour lutter contre l'intolérance et vaincre le racisme. Pendant la campagne présidentielle, François Mitterrand écrit au président de la Ligue internationale contre le racisme et la discrimination, et s'exprime en ces termes : « ...pour lutter contre le racisme et les discriminations, (...) ma proposition fondamentale [est celle] d'une politique d'insertion<sup>24</sup>. » *Mosaïque* inaugurerait déjà le traitement de la question culturelle des immigrés en association avec une mission informatrice, s'efforçant de procurer aux immigrés une meilleure connaissance de leurs droits et d'informer le reste de la population sur leurs manières de vivre et leur culture. D'ailleurs, l'émission continue d'être produite et diffusée sur FR3. De ce point de vue, le parti socialiste perpétue une même logique : associer information et culture pour améliorer la vie des immigrés, favoriser une meilleure compréhension entre les peuples, et ainsi lutter contre le racisme. Si l'on considère concrètement les projets du parti socialiste en 1981, la manière de penser la politique d'insertion n'est pas si différente de celle de ses prédécesseurs, et le volet culturel n'est pas plus défini, ou du moins ne s'en démarque pas encore nettement.

### ***Accepter une société pluriculturelle***

L'arrivée d'un nouveau gouvernement introduit un changement de « vision du monde » qui se décline, sur le plan culturel, à travers l'idée de société pluriculturelle. L'arrivée à l'âge adulte de la seconde génération de l'immigration remplace la figure du travailleur immigré par celle des enfants de l'immigration qui ont grandi en France. La seconde génération de l'immigration devient le symbole de la mutation identitaire provoquée par l'immigration. La société aussi a changé, un goût pour les cultures étrangères s'est développé qui assure un public aux représentations artistiques des cultures de l'immigration.

De nouvelles initiatives apparaissent de la part des immigrés, d'une part, à cause de l'abandon d'une politique du retour qui les avait plongés dans une précarité juridique et souvent psychologique ; et d'autre part, parce que le changement des mentalités voulu par les autorités politiques a concouru à redessiner les contours d'une nouvelle réalité. Le droit d'association est accordé aux étrangers par la loi d'octobre 1981 entraînant l'éclosion d'associations, en particulier dans le domaine culturel (radios libres, associations culturelles).

---

<sup>22</sup> « Dix mesures positives mais limitées », *Le Monde*, 28 novembre 1980.

<sup>23</sup> CHSP-AHC, Fonds Patrick Weil WE 26, Argumentaire de la campagne présidentielle, février 1981.

<sup>24</sup> CHSP-AHC, Fonds Patrick Weil WE 56, Lettre de François Mitterrand au Président de la Ligue internationale contre le racisme et la discrimination, LICRA, 9 avril 1981.

Or, l'émergence du fait culturel comme moyen d'expression des générations issues de l'immigration correspond aussi à un tournant de la part des politiques, et ces manifestations reçoivent le soutien d'une administration en pleine mutation.

### ***Mise en forme d'une doctrine de l'interculturel***

Du côté des acteurs institutionnels, l'arrivée à la tête du Fonds d'action sociale d'un directeur issu du milieu associatif, Jean Perraudeau<sup>25</sup>, et la réforme qui s'engage au sein de l'institution (essentiellement sa régionalisation) ont pour conséquence d'en changer les pratiques. De l'accomplissement de tâches purement administratives, ses administrateurs en viennent à une méthode de chargés de mission qui implique la rencontre avec les associations et un travail de terrain de « défricheurs » de projets<sup>26</sup>. L'augmentation du budget du FAS consacré à la culture est, en outre, significative<sup>27</sup>.

Si le contact avec le milieu associatif permet d'identifier de nouvelles initiatives, c'est avant tout grâce à la rencontre avec des membres du ministère de la Culture que la question d'une approche culturelle de l'immigration s'affranchit progressivement du traitement social des populations immigrées. La présence d'un représentant de la direction du Développement culturel du ministère de la Culture (DDC) au conseil d'administration du Fonds d'action sociale ainsi que la collaboration avec le Fonds d'intervention culturelle du ministère de la Culture (FIC) permettent la rencontre d'acteurs institutionnels du côté des affaires sociales et du côté de la culture. Animés de la même ambition d'éprouver une certaine fonction sociale de la culture, ils contribuent à faire émerger une action culturelle d'intégration des populations immigrées.

Le Fonds d'intervention culturelle existe depuis 1971, mais, en 1981, un budget plus important lui est alloué pour impulser des projets innovants. Il se dote d'un axe *Intercultures*, *Interethnies* et soutient la création de l'Institut kurde de Paris, le Centre de recherche sur la diaspora arménienne ainsi que le Centre d'études tziganes. Il subventionne également des associations créées par des jeunes issus de l'immigration qui proposent des projets d'action culturelle comme l'Association de la nouvelle génération immigrée (ANGI) qui ouvre une galerie d'art et organise des activités culturelles à Aubervilliers<sup>28</sup>.

Les administrateurs du FIC se trouvent sur un terrain commun avec les administrateurs du FAS. Au-delà de l'étude des schémas de pensée, visibles à la lecture de rapports et de notes de services, grâce à l'interview de certains de ces administrateurs, et procédant par-là à une histoire orale, il est possible d'identifier une collaboration fructueuse, à l'origine d'une « doctrine » de l'action culturelle en direction des immigrés. À partir de ce point de convergence entre ministère de la Culture et Fonds d'action sociale se formulent ce qui constitue par la suite des principes directeurs pour le service d'action culturelle du FAS : la recherche de projets culturels favorisant le mélange, la rencontre entre les différentes cultures, le maître mot devenant « l'interculturel ». On en veut pour preuve la nouvelle appellation de l'ancien ICEI (Information culture et immigration) en Agence du développement des échanges interculturels (ADRI) le 23 juillet 1982<sup>29</sup>.

<sup>25</sup> Jean Perraudeau vient de l'association RETIF (Rencontre et échange entre travailleurs immigrés et français).

<sup>26</sup> Entretiens avec des chargés de mission du FAS : Anne Golub, 21 mars 2003 ; Christiane Herrero, 17 juin 2003.

<sup>27</sup> La progression des crédits affectés à l'action culturelle a été plus importante que la progression du budget global du FAS en 1976, 1980 et 1983.

<sup>28</sup> CAC 1985 0599 art. 99 : Dossier ANGI, Fonds d'intervention culturelle.

<sup>29</sup> En janvier 2005, l'ADRI est devenu Groupement d'intérêt public en vue de mettre en place ce qui devient l'établissement public Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) en 2007.

Il faut parfois la ténacité de certains administrateurs du FAS pour que les projets culturels soient acceptés<sup>30</sup>. La tutelle budgétaire est peu encline à l'évolution d'un Fonds d'action sociale toujours plus proche du milieu associatif. Les administrateurs du budget ne voient pas l'utilité des projets culturels, du moins tels qu'ils leur sont présentés. Certes, les immigrés ont des spécificités culturelles mais pourquoi ne pas en rester à leur donner les moyens d'exprimer leur culture d'origine? En effet, certains acteurs institutionnels commencent à avoir une idée différente de l'action culturelle à mener en direction des immigrés, mais cette évolution n'est pas générale et ne rencontre pas l'adhésion de tous. Au contraire, on pourrait même dire que des forces différentes s'opposent : d'un côté, l'idée selon laquelle les immigrés sont dépositaires d'une culture d'origine qu'il faut préserver au maximum pour leur permettre de vivre leur identité dans la dignité et assurer éventuellement leur réinsertion en cas de retour au pays ; d'un autre côté, l'idée, née de l'expérience de quelques-uns, que le contact avec les autres cultures, le métissage, la construction d'une identité nouvelle, la médiation à travers l'art comme forme esthétique de l'identité, aide l'intégration des immigrés, en particulier la deuxième génération.

Ainsi, une politique culturelle d'intégration voit le jour au début des années 1980. Menée par des acteurs institutionnels liés aux Affaires sociales et à la Culture, elle met à contribution les acteurs sociaux créateurs de projets interculturels. Dans le domaine des arts plastiques, de la musique ou du théâtre, ils organisent la rencontre entre des éléments culturels venus du vécu des immigrés et le contexte de la société dans laquelle ils vivent.

### **Conclusion : la genèse d'un modèle (1984-1991)**

La persistance d'un climat raciste dans la société et l'apparition du Front national dans l'espace politique français aux élections européennes de juin 1984 portent atteinte à l'enthousiasme de la proclamation d'une France, société pluriculturelle. En février 1984, la SOFRES présente le résultat d'une enquête sur l'insertion des immigrés dans la population française montrant que 70% des personnes interrogées pensent que les Algériens sont plutôt mal intégrés dans la société française, alors que seulement 25% pensent la même chose des Asiatiques ou 18% des Portugais<sup>31</sup>. Il semble que le poids des représentations au sein de la société pèse sur une meilleure entente entre les populations ; en particulier celles issues du Maghreb. La stratégie de proclamation du droit à la différence des populations d'origine étrangère s'est révélée contre-productive, se retournant contre les intéressés. L'impulsion donnée par le pouvoir central ne rencontre pas toujours l'assentiment de l'ensemble de l'administration et, pour certains, l'utilité d'une politique d'intégration fondée sur l'action culturelle n'est pas évidente<sup>32</sup>.

A partir de 1986, le thème culturel dans la politique de l'immigration se trouve récupéré au profit d'un discours exclusif. La proclamation d'une société pluriculturelle est loin d'avoir rencontré l'assentiment de tous : « Notre pays ne veut pas devenir une société

---

<sup>30</sup> Entretien avec Christiane Herrero, directrice de la culture et de l'information au FASILD, 17 juin 2003.

<sup>31</sup> CHSP-AHC, Fonds Patrick Weil WE 50 (1). *L'insertion des immigrés dans la population française*, Enquête SOFRES, février 1984.

<sup>32</sup> « Les élus, les responsables politiques, administratifs, dans leur écrasante majorité ne croient pas aux vertus de l'action culturelle. Ils ont bien du mal à traiter l'action culturelle d'une façon différente de l'action sociale. Peut-être hantés par le spectre du « socioculturel » des années 1970, ils n'arrivent pas à établir mentalement le lien entre action culturelle et intégration ». Catherine Bastard, *Eléments de réflexion sur l'action culturelle comme facteur d'intégration : rapport*, Paris, Secrétariat général à l'Intégration, 1991.



pluriculturelle. Il doit renforcer ce qui constitue son identité propre<sup>33</sup>. » La lutte contre le racisme laisse place à la lutte contre le terrorisme, et le pluriculturel à la revendication de l'identité de la communauté nationale. Le culturel revient dès lors fréquemment dans le discours, quelque peu vidé de son sens artistique et plus certainement rempli de sa signification identitaire. Le projet de loi de réforme de la nationalité déposé en 1986 par Albin Chalandon prévoit que l'adhésion à la culture française est une condition d'accession à la nationalité française pour les enfants d'immigrés nés en France.

La question culturelle liée à l'immigration est entrée dans le champ du politique suscitant la formulation et la reformulation de philosophies de référence. L'utilisation du vocable insertion prévaut de la fin des années 1970 au début des années 1980. L'utilisation systématique du terme « intégration » n'arrive qu'à la création en 1989 du Haut Commissariat à l'Intégration présidé par Marceau Long. La définition de la politique française d'intégration marque la fin dans les textes officiels de la séparation entre culture d'origine et culture française. Elle porte les traces des différentes approches de la question culturelle et tente de les dépasser :

« L'intégration n'est pas une voie moyenne entre l'assimilation et l'insertion, mais un processus spécifique, par lequel il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents... Sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter, c'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent, afin dans l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaires les différentes composantes ethniques et culturelles de notre société et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant<sup>34</sup>. »

D'une logique de groupe à laquelle avaient cédé les politiques des premiers temps, tournées vers la valorisation des cultures d'origine, le traitement de la question des immigrés évolue vers une conception qui met l'accent sur la démarche singulière de chaque individu. Les principes d'échanges interculturels que préconisent les instigateurs d'une action culturelle en direction des immigrés au début des années 1980 se trouvent confirmés par la fixation du modèle français d'intégration au début des années 1990.

#### **L'auteur**

Angéline Escafré-Dublet termine actuellement une thèse d'histoire sur la relation de l'Etat à la culture et à l'immigration, de 1958 à 1989. Titulaire du DEA d'histoire contemporaine de l'IEP de Paris, elle a passé deux années en tant que *visiting fellow* à l'université de Chicago au Center for the Study of Race, Politics and Culture. Ses recherches portent sur l'histoire des politiques culturelles et l'histoire de l'immigration en France et aux Etats-Unis.

#### **Résumé**

L'histoire des politiques françaises d'immigration est restée jusqu'à présent silencieuse sur la relation de l'Etat français aux cultures des immigrés. Or, l'Etat s'est montré soucieux d'intervenir dans l'intégration culturelle des immigrés à travers la mise en œuvre de politiques spécifiques dès le milieu des années 1970. L'article retrace les différentes étapes de la prise en compte des besoins culturels spécifiques des immigrés : de la valorisation des cultures d'origine à l'invention d'une politique culturelle d'intégration. Il met en perspective la création d'un modèle français d'intégration.

**Mots clés** : politiques culturelles ; politiques d'immigration ; intégration.

<sup>33</sup> « RPR, réglementer l'immigration », *Le Figaro*, 4 juin 1985.

<sup>34</sup> Haut conseil à l'Intégration, *Pour un modèle français d'intégration*, Paris, La Documentation française, 1991.



Angéline Escafré-Dublet, « L'Etat et la culture des immigrés, 1974-1984 », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°4, janvier-avril 2008, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)

**Abstract**

Within the literature on the history of French immigration policy, the state's response to the culture of its immigrants has received very little attention. The cultural integration of immigrant communities, however, was an important concern of the state as early as the mid-1970s, when it began introducing culturally-specific immigration policies. Drawing on administrative archives, the author traces the development of these policies, from the valorisation of indigenous immigrant culture to the pursuit of cultural integration. This history offers valuable insight into the French model of integration

**Key words:** *cultural policy ; immigration policy ; integration.*